



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
22 JUIN 2016**

Numéro

DEL 2016.06.22/103

Thème : AFFAIRES SCOLAIRES 1

Objet : MODIFICATIONS DES
TARIFS DES PRESTATIONS
PERISCOLAIRES À COMPTER
DU 1^{ER} SEPTEMBRE 2016

Convocation**Date** : 16/06/2016**Affichage** : 16/06/2016**Nombre de membres
du Conseil Municipal****En exercice** : 33**Présents** : 27**Nombre de
suffrages
exprimés** : 32

Le **mercredi 22 juin 2016** à 16h00 le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1^{er} étage de la CCB, sous la présidence de **Monsieur Gérard FROMM, Maire**.

Étaient Présents : GUERIN Nicole, POYAU Aurélie, DAERDEN Francine, BOVETTO Fanny, DUFOUR Maurice, AIGUIER Yvon, JALADE Jacques, MARCHELLO Marie, DAVANTURE Bruno, PETELET Renée, DJEFFAL Mohamed, JIMENEZ Claude, PROREL Alain, KHALIFA Daphné, MILLET Thibault, BRUNET Pascale, BOREL Jean-Paul, PONSART Marie-Hélène, FABRE Mireille, GRYZKA Romain, VALDENNAIRE Catherine, MONIER Bruno, MUHLACH Catherine, PICAT RE Alessandro, BREUIL Marc, DAZIN Florian.

Étaient Représentés :

GUIGLI Catherine pouvoir à POYAU Aurélie.
MARTINEZ Gilles pouvoir à FROMM Gérard.
CIUPPA Marcel pouvoir à BOREL Jean-Paul.
ROMAIN Manuel pouvoir à DJEFFAL Mohamed.
ARMAND Émilie pouvoir à PICAT RE Alessandro.

Absents-Excusés :

GUIGLI Catherine, MARTINEZ Gilles, CIUPPA Marcel,
ROMAIN Manuel, PEYTHIEU Éric, ARMAND Émilie,

Secrétaire de Séance : DJEFFAL Mohamed.

Rapporteur : Fanny BOVETTO.

Dans le cadre du PNNS (Programme National Nutrition Santé) de la ville de Briançon et au travers sa restauration scolaire, la commune n'a eu de cesse d'améliorer la qualité des repas en favorisant les filières courtes par l'introduction de produits bio ou/et locaux, frais et travaillés au sein de la cuisine centrale.

Cette politique volontariste qualitative, couronnée du label ECOCERT depuis peu et son adhésion à l'association nationale UN PLUS BIO « club des territoires », a induit des besoins et coûts supplémentaires en ressources humaines de par la multiplicité des tâches et l'achat des matières premières. La cantine a enregistré une hausse de fréquentation de l'ordre de 15 à 20%, passant de 500 à 580 repas jour en production en 2015, chiffre qui ne cesse de croître sur le début de l'année 2016.

Parallèlement, la collectivité est sollicitée par d'autres communes et structures pour la fourniture de repas.

La cantine est un service facultatif dont les tarifs sont fixés par la collectivité. Si son accès ne peut être discriminatoire, le juge admet que les tarifs peuvent être modulés en fonction du lieu de résidence dans la mesure où le service est intégralement financé par la collectivité qui en a la charge.

Le prix de revient (Base 2015) hors investissement et coût induits par les cuisines satellites (livraison, fluides, etc.) à la production est de 6,14 euro par repas. Les tarifs actuels appliqués aux familles résidentes sur la commune oscillent entre 2,27 le repas pour le tarif le plus bas (avec la carte club) à 4,20 selon les revenus.

Les tarifs de la restauration collective et autres services périscolaires sont inchangés depuis le 1^{er} janvier 2013 et sont parmi les plus avantageux de ceux pratiqués par les communes du nord du département.

Sans modifications des tranches de revenus des bénéficiaires, il est néanmoins proposé d'ajuster, les tarifs cantines, garderies, aide aux devoirs et ramassage scolaire par une augmentation de 4%, sauf les tarifs cantine hors délai et communes extérieures à hauteur du prix de revient soit 6,14 euros le repas, à compter du 1^{er} septembre 2016.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'adopter les tarifs de la cantine annexés à la présente délibération ;
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, un Adjoint ou un Conseiller Municipal Délégué à signer, au nom et pour le compte de la commune toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération

POUR : 32

CONTRE : 0


ABSTENTION : 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

PUBLIÉ LE **05 JUL. 2016**

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

Le Maire,
Gérard FROMM.





PIÈCE ANNEXE À LA DÉLIBÉRATION
N°DEL.2016.06.22/103
DU 22/06/2016

AFFAIRES SCOLAIRES 1

TARIFS DES PRESTATIONS PÉRISCOLAIRES

	Tarif de base		Tarif Carte Club		Tarif Hors Communes	
	2015/2016	2016/2017	2015/2016	2016/2017	2015/2016	2016/2017
REPAS CANTINE						
Revenus entre R1 et R5	3,20 €	3,32 €	2,27 €	2,36 €	5,02 €	6,14 €
Revenus R6	3,65 €	3,79 €	/	/		
Revenus R7	4,20 €	4,36 €	/	/		
Hors Délai	4,56 €	4,74 €	/	/		
RAMASSAGE SCOLAIRE						
Maternelles et élémentaires	Gratuité	Gratuité	Gratuité	Gratuité	Gratuité	Gratuité
RAMASSAGE SCOLAIRE	10,72 €	11,14 €	7,57 €	7,87 €	Transport assuré par le Conseil Général 05	
Pramorel/Porte d'Embrun	Forfait	Forfait	Forfait	Forfait		
Desserte du collège et lycée	mensuel	mensuel	mensuel	mensuel		
ACCUEIL OU GARDERIE						
Matin (7h45 - 8h20)	1,60 € la prestation	1,66 € la prestation	1,13 € la prestation	1,17 € la prestation	1,65 € la prestation	1,71 € la prestation
Midi (11h30 - 12h15)						
Soir jusqu'à 17h30						
Jusqu'à 18h30	3,19 €	3,32 €	2,26 €	2,35 €	3,31 €	3,44 €
AIDE AUX DEVOIRS						
1 heure	1,60 €	1,66 €	1,13 €	1,17 €	1,65 €	1,71 €